Vol. XXVIII. Saint-Boniface, Manitoba, 15 Mars 1899. No. 17.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ere insertion, par ligne...... 12 cts
Chaque insertion subséquente 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sepultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
TOUS LES MERCREDIS
A SAINT-BONIFACE, MAN.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

BÉRUBÉ & CIE,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

LE DIMANCHE DE LA PASSION

Dimanche prochain sera celui de la Passion.

Le deuil de nos églises redouble, et déjà les souffrances du fils de l'Homme se font pressentir.

La religion a bien fait de nous conduire à travers la pénitence pour arriver au chemin sacré du Calvaire: sans la pénitence du Carême, sans les larmes que nous avons versées, sans les austérités auxquelles nous nous sommes soumis, sans la blanche robe d'innocence que le repentir nous a donnée, comment oserions-nous monter au Golgotha pour voir mourir un Dieu?

Mais, si nous avons pleuré du fond de nos cœurs, nous sommes aussi purs que les anges, et, comme eux, nous pouvons entourer la croix.

Dès la veille du dimanche de la Passion, dans plusieurs passages de l'office, on retranche le *Gloria Patri*......Ce refrain de Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit; ce refrain que les chœurs célestes font entendre dans leurs divins concerts, a semblé trop plein d'allégresse pour un jour si rapproché des jours de douleur.

Dans quelques pays, ce n'est qu'au dimanche de la Passion que l'on voile le crucifix et les images des saints; dans d'autres, c'est dès la première semaine de Carême que l'on cache, sous des étoffes violettes, la croix de l'autel et les statues de l'église.

Dans quelques endroits, on se sert, pour les offices, d'ornements *noirs*, afin de marquer le deuil encore davantage.

Mais, en général, c'est la couleur violette qui est adoptée; alors les cierges ne sont plus de cire blanche, mais jaunes, comme ceux des funérailles.

Quand les autels sont ainsi revêtus de tristesse, les prêtres, sur un air lent et solennel, chantent le *Vexilla regis prodeunt*.

Voici l'étendard du Roi souverain des rois.

Voici le mystère de la croix qui rayonne.

Voici le mystère qui nous montre un Dieu attaché à une croix.

Un Dieu attaché pour nous à un gibet infâme!

Voyez, du côté du Sauveur le sang coule.

Il coule mêlé à l'eau, pour effacer nos crimes.

A présent sont accomplies les paroles de David.

Prophète inspiré, il avait dit aux nations:

"C'est par le bois que règnera le Seigneur."

Arbre resplendissant et beau!

Arbre que le Roi des rois a empourpré de son sang;

Arbre privilégié, tu as été choisi entre tous les autres, et tu toucheras les membres sacrés du Saint des Saints!

Oh! que tes branches sont heureuses!

Elle ont porté la rançon du monde!

Et c'est à tes rameaux, comme à une balance, que le corps divin a été pesé, et qu'il a emporté la proie de l'enfer.

Salut! ô croix, notre unique espérance.

O croix! dans ces jours de la passion,

Augmente la piété au cœur des justes.

Obtiens le pardon aux coupables!

Ces dernières paroles de l'hymne du *dimanche de la Passion* seront souvent répétées dans les jours saints qui vont suivre.

La croix va devenir comme la pensée fixe de l'Eglise; elle sera invoquée, et presque adorée; les pontifes, les cardinaux, les archevêques, les évêques, les vieillards du sanctuaire, les enfants de chœur, les fidèles, les riches, les pauvres, iront pieds nus baiser le bois rédempteur, pendant que la voix grave des chantres répétera:

O crux ave, spes unica!
Hoc passionis tempore,
Auge piis justitiam
Reisque dona veniam!

Alors, on dirait que les enfants éplorés d'un père qui vient de mourir, sont admis dans la chambre mortuaire où le chef de la famille est exposé sur un lit funèbre, et qu'ils viennent avec respect et douleur baiser ses restes vénérés.

Ces enfants, ce sont les fidèles; le père, c'est Jésus Christ; ce lit funèbre, c'est la croix!

V. W.

L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE

(De *La Revue Ecclésiastique*)

I

Sur ce sujet, dont l'importance n'échappe à personne, les doctrines les plus bizarres ont été émises non seulement à l'étranger, mais même en ce pays catholique; on est allé jusqu'à dire que l'enfant appartient avant tout à la société, et qu'à l'Etat revient le droit de l'élever, d'en faire un citoyen capable par son instruction et ses vertus "civiques" de rendre de sérieux services à sa patrie.

Erreur fondamentale très grave, qui se dissipe aisément à la simple lumière du bon sens.

En effet, après Dieu, qui est l'auteur de la vie naturelle de l'enfant, sinon le père qui, par là même, a reçu de droit divin toute autorité sur l'éducation naturelle de cet enfant? A lui incombe le devoir, à lui appartient exclusivement le droit de procurer et de surveiller le développement physique, la culture intellectuelle et la formation de son fils. Ce devoir lui est imposé "naturellement" de telle façon qu'aucune puissance sur la terre ne l'en saurait dispenser; de même il possède ce droit à l'exclusion de toute ingérence extérieure; si bien que personne ne peut l'en priver d'une manière légitime, à moins d'abus graves et manifestes qui, dans une société comme la nôtre, ne se produisent que très rarement. Bien plus, il n'est pas loisible au père lui-même de renoncer à ce devoir ni d'abdiquer ce droit; et s'il confie à d'autres le soin de son enfant, les maîtres qu'il choisit ne sont que ses suppléants et doivent agir suivant ses intentions.

De là il faut conclure qu'il appartient strictement au père de famille de déterminer la nature et le mode, ainsi que de fixer la mesure de l'instruction qui devra être donnée à son enfant

II

Voilà pour le point de vue strictement naturel.

Mais s'il s'agit de familles chrétiennes, il faut aller plus loin.

Par le baptême, l'enfant reçoit une nouvelle vie, une vie surnaturelle qui demande à être entretenue et développée; en le rendant à ses parents, l'Eglise les fait participants de ses droits, et leur impose l'obligation de l'élever selon la doctrine et la morale chrétienne; ils doivent donc lui procurer la connaissance de la foi catholique et lui inculquer l'amour et la pratique de la vertu. Possédant sur l'enfant régénéré la première autorité pour faire son éducation surnaturelle, elle vuet conserver le droit inaliénable de haute surveillance sur tout ce qui, de près ou de loin, pourra exercer quelqu'influence sur l'âme de cet enfant. Cette surveillance s'étend, par la nature même de son objet, non seulement à ce qui se rapporte directement à l'éducation religieuse dont l'Eglise doit être la première dispensatrice, mais même à l'enseignement des choses profanes, parce que pour l'enfant baptisé il doit être positivement et intimement lié à la formation chrétienne. Pour cela l'Eglise n'impose ni ses écoles, ni ses maîtres, ni ses livres, mais elle a le droit d'exiger et elle exige que les auteurs, les professeurs et les établissements religieux aient son approbation positive et que les livres employés pour l'enseignement des sciences profanes ne puissent lui inspirer aucune crainte pour la foi ou pour la morale.

En résumé, l'éducation naturelle de l'enfant appartient originairement au père, qui peut y pourvoir par lui-même ou par des suppléants librement choisis, devenus les mandataires de l'autorité paternelle.

Cette éducation donnée par le père ou son suppléant le doit être dans un sens absolument chrétien, sous la surveillance de l'Eglise; celle-ci intervenant d'une manière directe dans l'enseignement religieux, et d'une manière indirecte dans les autres matières.

III

Mais dira-t-on, l'Etat n'a donc aucune action à exercer dans l'éducation de l'enfance? il semble pourtant que la société à tout intérêt à voir ses membres instruits, capables de faire servir leurs intelligences au bien général de tout un peuple.

L'Etat, c'est-à-dire l'ensemble des pouvoirs publics, existe surtout pour le bien temporel de la société: il est le gardien et le protecteur des droits de tous, de la famille comme de l'Eglise, mais il ne peut sans injustice les confisquer à son profit, priver l'Eglise de son droit de surveillance ou enlever au père celui de pourvoir comme il l'entend à l'instruction de son fils.

L'Etat peut, et c'est même une partie de son rôle, favoriser l'éducation en donnant des subsides, en encourageant les maîtres et les élèves, en construisant des écoles pour mettre à la portée de tous une plus grande facilité de s'instruire. Mais il ne peut pas accaparer l'enseignement, s'en réserver le monopole, et refuser aux corporations et aux particuliers la liberté d'enseigner où bon leur semble, et le père de famille doit toujours conserver le droit de donner lui-même dans sa maison l'éducation à son enfant, ou de l'envoyer à l'école de son choix.

C'est encore le droit de l'Etat d'exiger, pour certaines fonctions publiques, un degré déterminé de connaissances spéciales et il peut créer des écoles ou des collèges à cette fin. Mais il ne peut pas exiger que l'on suive ces écoles, et les jeunes gens ont le droit d'acquérir ailleurs ces mêmes connaissances; l'Etat ne pourra que leur demander la preuve qu'ils les possèdent.

Enfin l'Etat, qui a la charge du bien-être de la société et qui doit en même temps veiller à la conservation des mœurs, a le droit strict d'exercer sur les maisons d'éducation en général une certaine surveillance qui l'assure que les règles ordinaires de l'hygiène et de la morale sont observées; mais son autorité sur ce point ne va pas jusqu'à lui permettre de s'immiscer dans le régime intérieur de l'école qui n'est pas la sienne pour imposer un enseignement dont les parents ne veulent point, ou pour en exclure une instruction que l'autorité religieuse et paternelle veut y maintenir.

Voilà, dans toute leur simplicité, les principes chrétiens en matière d'éducation; que chacun s'en tienne à ses droits et remplisse son devoir, et il n'y a pas de conflit possible; la famille, l'Etat et l'Eglise exerceront sur l'éducation de l'enfant le contrôle désirable.

Après cet exposé sommaire, nous laissons aux économistes le soin de juger si une législation coercitive est aujourd'hui nécessaire, utile ou même légitime, et si nous avons au milieu de nous beaucoup de parents assez oublieux de leurs devoirs pour justifier une mesure générale aussi sévère.

Nons nous contentons de rappeler en terminant ce simple fait: c'est que partout où l'on a jusqu'à présent parlé d'instruction obligatoire, on en a fait ou le prélude ou la conséquence du monopole de l'enseignemnet en faveur de l'Etat; il en est résulté logique ment pour les pères de famille et pour l'Eglise la perte pratique de leurs droits les plus sacrés. En dépit des meilleures intentions, ce souvenir est de nature à nous inspirer de vives inquiétudes.

DANS LA PROVINCE DE QUEBEC

Montréal

Le docteur Alphonse Piché ancien Zouave Pontifical est mort subitement samedi matin à Montréal.

Le Dr Piché était âgé de 50 ans.

Ses hautes capacités et son zèle dans la profession d'avocat lui avaient attiré une clientèle très considérable, et il aurait eu de grands succès sans la maladie dont il était affectée l'épilepsie.

Le Dr Piché avait servi comme soldat de Pie IX pendant près de deux ans, et il a été président de l'Union Allet.

Madame Rockfeller, épouse du roi des millionnaires américains a passé quelques jours à Montréal.

Le juge Dugas, résidant à Dawson, écrit de démentir tous les bruits qui courent sur son compte. On a dit par exemple, que le juge s'était cassé un bras, qu'il avait un bras de gelé, qu'il allait perdre la vue, qu'il s'était mis en route pour Montréal, etc. Le juge Dugas est en parfaite santé et n'a nullement l'intention de revenir à Montréal tant qu'on aura besoin de ses services dans le Yukon.

Saint-Jean

M. Emery Molleur vient d'être élu maire, à Saint-Jean d'Iberville, après avoir fait une lutte énergique et habile. Toutes nos félicitations au nouveau maire.

Deux-Montagnes

La femme Cordélia Viau, épouse et assassin d'Isidore Poirier, et Sam Parlow, son complice, ont été pendus vendredi dernier à Sainte-Scholastique. Les deux meurtriers se sont préparés à la mort en chrétiens; le R. P. Meloche S. J., les a assistés à l'échafaud. L'exécution s'est faite rapidement.

Le bourreau Radcliffe n'a pas, parait-il, reçu un accueil des plus sympathiques à Sainte-Scholastique, où aucun hôtelier n'a voulu le recevoir. En désespoir de cause, il se serait décidé à revenir Montréal en attendant le jour de l'exécution de Cordélia Viau et de Sam Parslow. Radcliffe a été obligé de se servir de la potence faite à la prison de Montréal car il n'a pu trouver de charpentiers à Sainte-Scholastique que pour en fabriquer une.

Joliette

Le cheval de M. Jules Coffin, propriétaire de la Steam Laundry, a pris le mors aux dents, en face de la maison de M. Onésime Pagé, au moment où nombre d'enfants revenaient de l'école des Frères de Saint-Viateur. Après avoir tourné à la place du marché, le cheval s'est élancé dans la rue Notre-Dame, et a renversé les deux enfants de M. Israël Geoffroy. L'un deux, Louis a eu une jambe cassée, tandis que son frère Albert, a reçu une profonde blessure à la tempe droite. Les deux enfants ont été transportés sans connaissance chez leur père. Aujourd'hui, tous deux prennent du mieux.

Le comité spécial pour l'érection d'un monument à la mémoire de l'honorable Barthélemy Joliette, s'est réuni chez M. le notaire Désormiers. Il a été décidé d'envoyer une lettre à tous ceux qui, de près ou de loin, s'intéressent au mouvement de la ville, à un grand nombre d'anciens élèves qui ont puisé leur éducation au Collège de Joliette, les invitant à contribuer dans la mesure de leur bonne volonté, et de leur pouvoir, à aider à élever un monument au fondateur de la ville.

Québec

On se répand en conjectures autour de la mort du jeune Philéas Langlois, et on soupçonne un Hadlow d'être son meurtrier. Le corps de Langlois a été trouvé sur la voie du chemin du comté de Drummond. Langlois était un joueur de cartes passionné et il pouvait toujours sur lui $75 ou $100 pour jouer au poker. Les circonstances dans lesquelles le meurtre s'est produit ont donné à soupçonner que le meurtre aurait pu avoir le jeu pour mobile. Le coroner va faire une enquête.

Rimouski

Il y a quelque temps, un nommé Schwarth, tailleur de son état, venait on ne sait d'où, arrivait à Rimouski.

De manières aisées, très affable, il ne tarda pas à faire beaucoup de connaissances; mais il a malheureusement fait aussi beaucoup de dupes.

Sous toutes sortes de prétextes, il trouvait moyen de vous emprunter quelques dollars et même une forte somme.

Un bon matin, ses créanciers constatèrent, à leur grand désappointement, qu'il avait pris la poudre d'escampette.

Mais ces oiseaux-là finissent toujours par se faire pincer.

Il a été arrêté à Chatham, N.-B., et ramené sous bonne garde à Rimouski.

Le Manitoba.

Mercredi. 15 Mars 1899

"AD MULTOS ANNOS."

Dimanche prochain sera le 4ième anniversaire du sacre de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface. A cette occasion, il y aura des prières dans nos églises et des réjouissances dans nos maisons d'éducation comme dans les familles. Nous sommes heureux de nous associer aux sentiments qui présideront à ces démonstrations, et d'offrir d'avance à Sa Grandeur l'expression sincère de nos meilleurs vœux et de notre profond respect.

"AD MULTOS ANNOS."

UN DERNIER MOT.

Nous ne refusons certainement pas de répondre aux avances de paix que nous fait la *Vérité* du 11 mars.

Nous l'avons déjà dit, et nous désirons en donner une nouvelle assurance à notre confrère, ce n'est qu'avec regret que nous sommes entrés dans cette polémique.

Du reste, la *Vérité* a raison de trouver que dans nos derniers articles nous ne nous sommes pas gênés à son endroit. Mais qu'elle relise notre premier article, elle y trouvera un autre ton, celui d'une grande déférence pour elle. Elle y a malheureusement répondu par toutes espèces de compliments à rebours. Et alors!!!

Au fond, notre désir était d'abord de contribuer à l'éclaircissement de certaines questions, et en second lieu, de porter notre confrère à réfléchir sérieusement sur les situations passées comme sur la situation présente. Nous n'avons peut-être pas tout à fait manqué notre affaire.

La *Vérité* dit qu'elle trouve *singulière* la position des conservateurs catholiques. Est-ce bien le mot de l'énigme?

Nous croyons, nous, que c'est la position de *tous les catholiques* et *des causes* qui leur tiennent au cœur qui est pleine d'embûches. Ce n'est pas trop des efforts de tous les catholiques, travaillant en bonne intelligenee, pour sortir de cette périlleuse situation.

C'est la pensée qui nous anime. Que notre confrère y entre lui-même pleinement. Son rôle sera bien autrement utile et saillant que de faire des procès de tendances à des personnes ou à des feuilles qui se réjouiraient de n'être plus en désaccord avec lui.

DES CALOMNIES

Le *Free Press*, de Winnipeg, revient à des procédés auxquels cette feuille nous avait durant ces quelques années passées, heureusement déshabitués. Nous y voyons actuellement, et assez fréquemment, des attaques contre notre clergé. Cela se trouve principalement dans des correspondances anonymes. Et il lui en vient de l'est, de l'ouest et du nord. Ainsi, dans son édition de samedi dernier, le *Free Press* publie une longue lettre signée des initiales "W. S. C.," dans laquelle nous trouvons les accusations les plus invraisemblables contre les missionnaires catholiques du nord.

Pour qui connait le long dévouement des religieux à qui sont confiées ces missions, ces accusations sont méprisables. Sur la généralité des lecteurs du *Free Press* elles feront impression, parce que ces lecteurs ont tous plus ou moins de préjugés contre le catholicisme et ses adhérents; préjugés résultant de leur éducation première et d'articles comme celui qui nous suggèrent ces réflexions.

Cette publication est d'abord peu généreuse envers des hommes qui passent leur vie dans le sacrifice pour le salut de populations qu'une charité apostolique peut seule rendre intéressantes. C'est en outre une œuvre malsaine, anti-sociale, parce qu'elle tend à propager là où ils existent, et à faire naître là où ils n'existent pas, des préventions contre les catholiques généralement, et à créer, par conséquent, entre les races et les classes qui habitent ce pays, du malaise, des ressentiments, qui rendent la vie difficile, les rapports sociaux acerbes, le gouvernement du pays gros de dangers.

Nous protestons contre ces accusations que nous pouvons sans crainte regarder comme des calomnies. Si l'auteur est bien sûr de son fait, pourquoi prend-il un masque pour parler? Pourquoi n'adresse-t-il pas aux autorités son mémoire, afin que justice soit faite à qui de droit?

C'est qu'il préfère sans doute faire son œuvre de dénigrement sans s'exposer aux contradictions qu'il pressent.

Le *Free Press* se prête trop complaisamment à cette manœuvre.

ARTICLE A LIRE

Nous reproduisons en 1ère page un article sur "l'Instruction Obligatoire." Nous en recommandons la lecture à tous; ces lignes sont un excellent résumé de la vraie doctrine chrétienne en matière d'éducation.

LEON XIII

Le Pape se porte de mieux en mieux chaque jour; ses médecins ont cessé de publier des bulletins au sujet de sa maladie.

JOURNALISME

"Le Courrier de Saint-Hyacinthe" vient d'atteindre sa 47ième année d'existence. Toutes nos félicitations à cet excellent journal.

Seance Litteraire et Musicale.

A l'occasion du 4ième anniversaire du sacre de Mgr Langevin, O. M. I., les membres de l'Académie française du Collège Saint-Joseph, de Saint-Boniface, vont offrir à Sa Grandeur une séance dont ils feront la partie littéraire.

Les travaux rouleront sur un sujet unique, sur ce qui dans l'histoire a nom le *Kulterkampf*. C'est la persécution en Allemagne, de 1871 à 1878.

Sujet dramatique et pathétique entre tous. Bismarck, le chancelier de fer, dans tout l'éclat de ses succès, prend à partie avec une rage froide l'Eglise Catholique en Allemagne. Quelle ne fut pas la force de l'agression? Quelles violentes attaques ne furent pas tentées? On en voulait à mort à cette religion "d'obscurantisme," et on pouvait tout, semble t-il, contre elle! Les catholiques cependant étaient faibles par le nombre, et sans organisation.

Mais les victimes ne tardèrent pas à se reconnaître, à se compter et à serrer leurs rangs. . . . La réaction fut prompte, énergique, intrépide. Il est peu de plus beaux spectacles en notre siècle, que celui de l'active et efficace concorde des Allemands persécutés pour faire face aux Allemands persécuteurs. Ils furent si agissants par les congrès, par la presse, par le Centre, qu'ils infligèrent au tout-puissant chancelier le premier et le plus humiliant des échecs. . . Après avoir poursuivi la lutte, ou plutôt ses attaques pendant sept ans, Bismarck dut rétrograder, vaincu, jusqu'à son point de départ.

C'est cette histoire, pleine de douleurs et pleine de gloire, que MM. les académiciens vont essayer de dérouler sous nos yeux, lundi soir, le 20 courant. En l'honneur de Mgr l'Archevêque et de l'auditoire choisi et bienveillant sur lequel ils comptent, ils n'ont rien épargné pour répondre dignement à ce qu'on a droit d'attendre d'eux. Ils ont aussi voulu montrer qu'ils sont loin de négliger au collège la culture de notre belle langue, du "doux parler français." Tous sont invités qui aiment à encourager les modestes efforts de débutants. Entrée gratuite. huit heures du soir.

Paris—Le nombre des personnes qui ont péri dans l'explosion de Toulon s'élève à 54 et celui des blessés à 130.

On dit encore que la catastrophe est le résultat d'un crime.

Le "Petit Journal" assure qu'une mèche de 5 pieds de longueur a été trouvée dans les ruines de la poudrière.

M. Lockroy, ministre de la marine, dit qu'aucune des théories avancées jusqu'ici par la presse, n'est admissible.

LA MORT DE M. FAURE

Recit Exact

IL A DEMANDÉ UN PRÊTRE

Nous lisons dans la *Croix*, sous la signature de *Le Moine*:

"Un orage a été soulevé au Parlement.

Il ne s'agissait pas de rétablir l'honneur de la France compromis par tant de frasques, ni de la justice du pays, ni de l'armée, ni des finances, ni de l'avenir; il s'agissait de savoir si M. F. Faure était bien mort selon les règles sacrées de la libre-pensée.

Un prêtre est entré!

Or, d'après la théorie pratiquée aux hôpitaux, celui qui n'a pas signé au commencement de la maladie la demande des secours religieux, doit mourir en réprouvé. C'est le règlement inexorable.

L'a-t-on observé? Quiconque n'a pas signé a conclu par là même un contrat d'obsèques civiles. Ne doit-on pas en conséquence, enfouir le Président?

***

Telle était la question posée au Parlement par les énergumènes indignés, non seulement qu'il y eut une station du convoi à Notre-Dame, entre le palais et le mausolée, mais indignés surtout que le cortège se formât en une église consacrée à la Sainte-Vierge et fréquentée par des rois.

La relation détaillée de la courte maladie par M. Le Gall, secrétaire général de la Présidence et ami intime du défunt, aurait pu laisser croire que le malade n'avait point même parlé de Dieu et que l'intervention du prêtre *in extremis* était un acte de la piété des siens. Ils étaient forts de cette circonstance, et, au Parlement, 68 énergumènes, au nom de la Franc-Maçonnerie dont M. Faure a été membre, réclamaient qu'on annulât cette piété et qu'on organisât un scandale civil.

***

Un gros pavé les atteint, et il ne vient ni des curés, ni d'un évêque. M. Le Gall, qu'ils ne soupçonnent pas de zèle clérical, communique cette nuit, à *l'Agence Havas*, la déclaration suivante, que son honneur l'oblige à faire, devant les provocations sectaires.

Heureuses provocations qui ont un tel résultat.

DÉCLARATION DE M. LE GALL

Je lis ce soir, dans le compte-rendu analytique officiel de la séance d'aujourd'hui de la Chambre, que M. le député Dejeante s'est exprimé en ces termes:

"Félix Faure était franc maçon; je suis surpris qu'au moment de son décès on ait songé, sans lui demander conseil, à faire venir un prêtre, et même par un procédé assez bizarre..." (*Vives interruptions*).

A la protestation que ces paroles ont provoquée de la part de M. Brindeau, mon devoir est d'ajouter la déclaration suivante:

J'affirme sur l'honneur qu'entre sept heures et demie et huit heures, alors que M. le Président de la République avait sa pleine connaissance, que sa parole était encore libre et claire, il s'est adressé à moi, à deux reprises différentes, me demandant de faire appeler un prêtre.

LE GALL.

***

Une réflexion utile à tous se dégage: de ce fait désormais historique: il est donc bien notoire qu'à l'heure décisive de la mort, l'homme le plus en mesure de commander avec autorité, l'homme le mieux pourvu de serviteurs empressés, de messagers rapides, de voitures attelées, de téléphones auxquels on répond sur l'heure, l'homme auquel plusieurs prêtres dévoués sont si disposés à donner leur ministère, a eu grand peine à obtenir les secours de la religion qu'il a réclamés pendant deux heures, en un palais situé entre deux paroisses, en une rue qui contient plusieurs chapelles. Ajoutons que la famille pieuse désirait beaucoup qu'il reçut ces secours qui ont failli manquer.

***

Aucun journal n'a, d'ailleurs, donné exactement ce qui s'est passé à l'occasion des sacrements; c'est l'heure de le raconter. Nous le faisons plus loin avec détail."

Voici maintenant le récit auquel il est plus haut fait allusion:

"Quand M. Félix Faure eut, à deux reprises, demandé le prêtre, dès 7 h. ½, on alla quérir le curé de la paroisse, M. Hertzog, qui vint aussitôt; mais selon la coutume trop ordinaire, les médecins qui prodiguaient leurs soins et les croyaient bien autrement importants que le salut éternel, déclarèrent qu'on avait bien le temps; il avait encore sa pleine connaissance, ce qui, pour beaucoup de personnes, est le signe qu'on ne doit pas encore être réconcilié. On pria le curé de revenir. En pareil cas, on n'insiste pas auprès des grands qui ont à leur porte des consignes si respectées.

C'est vers 9 heures, quand le malade perdit connaissance, que les médecins déclararèrent leur art impuissant. Le malade allait mourir.

***

Aussitôt, justement affolée par cette nouvelle, la famille envoya de trois côtés chercher un prêtre. Un coureur en bicycle pédalait à la Madeleine, un commandant en voiture allait prendre le R P. Feuillette, prieur de la rue du Bac, ami dévoué de M. Faure, et un autre officier se rendait chez M. l'abbé Birz, aumônier militaire, rue Frédéric Bastia.

Cependant, l'agonie s'achevait et aucun des prêtres appelés n'avait eu le temps d'arriver; c'est alors que le brigadier de la garde républicaine de service, Charles Camus, vit Mme et Mlle Faure à la fenêtre crier: "Un prêtre! un prêtre!"

A ce cri, ce brave sauta sur une bicyclette, et, sans même allumer une lanterne, se lança avec une vitesse vertigineuse vers la Madeleine, et par cette allure étonna M. l'abbé Renault, de la Maîtrise, qui venait de dîner dans sa famille et qui, par hasard, au lieu de descendre la rue, pour retourner à Notre-Dame, remontait cette rue vers l'Elysée pour aller au-devant de l'omnibus qu'il devait prendre. Il fut encore plus étonné quand le soldat sauta en bas, lui saisit violemment le bras: "Vite, vite, suivez moi!"

Nous avons eu ces détails de M. l'abbé Renault lui-même, de bon matin, dès avant sa messe, et aussi du garde Charles Camus, qui nous a dit qu'il avait bien des excuses à faire à M. Renault, pour la façon violente dont il l'avait saisi.

***

En effet, il l'entraînait sans lui dire tout d'abord pourquoi. Ils coururent; le garde le fit monter, poussa une porte: c'est là!

Là, en effet agonisait le Président, étendu à terre sur un matelas La famille était éloignée; on entendait ses sanglots dans une pièce voisine;

Le Président vivait encore. Le prêtre s'était mis à genoux.

—Hâtez-vous, dit le médecin, qui à genoux aussi, tenait le pouls de l'autre côté. M. Renault prononça la formule sacramentelle, et cinq minutes après, le le malade, pour qui la Providence semble avoir retardé jusque-là l'heure fatale, rendit le dernier soupir.

Sans doute, l'absolution quand on a perdu connaissance, ce serait peu consolant à la fin d'une vie chargée de si lourdes responsabilités, mais on peut voir un dessein de la miséricorde de Dieu quand on sait la déclaration si formelle, non seulement de sa famille, mais aussi des personnages officiels, déclaration qui établit qu'il a, à deux reprises, et en pleine connaissance, réclamé le pardon et manifesté le désir que rien n'a pu interrompre avant le moment où l'absolution a été donnée.

Les trois prêtres appelés sont arrivés un peu plus tard, ont fait une prière auprès du corps et ont consolé la famille.

Ajoutons que la pensée de la mort avait préoccupé sans cesse M. Faure en ces temps derniers, et qu'il avait pris, comme nous l'a rapporté un ami très proche de la famille, la résolution d'avoir une chapelle à sa villa du Havre.

Il avait aussi rétabli la chapelle de l'Elysée qui avait été transformée en salon, et on y disait parfois la messe. A Noël en plein Elysée, il y eut là 20 communions.

Voilà qui ouvre justement l'espérance que les bonnes volontés trop faibles sans doute de M. Faure pendant sa vie lui ont valu à l'heure de la mort le pardon. Il n'est pas resté franc-maçon; on lui doit des prières.

LE MOINE.

MESSE DE REQUIEM

La colonie française de Winnipeg et de Saint-Boniface a fait chanter, jeudi dernier, à l'église Sainte-Marie, une messe de requiem pour le repos de l'âme de M. Félix Faure. Cette cérémonie religieuse a été très imposante.

Des décorations mortuaires artistement disposées ornaient les murs de l'église; le catafalque était surmonté du drapeau français.

Le R. P. Hugonard, O. M. I., Français, officiait, assisté du R. P. Guillet, O. M. I., curé de Sainte-Marie, et de M. Munrœ comme diacre et sous-diacre.

Au chœur on remarquait: M. l'abbé Cherrier, curé de la paroisse de l'Immaculée Conception; le R. P. Tourangeau, S. J., recteur intérimaire au Collège de Saint-Boniface; le R. P. Blain, S. J., préfet des études, au Collège; le R. P. McCarthy, O. M. I.; le R. M. Lebrault, curé de Fannystelle, etc.

Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur Patterson était aussi présent, accompagné de ses aides-de-camp; à son côté se tenait M. Auguste Gautier, ex-agent consulaire français.

Les Français, portant tous insigne, étaient groupés à gauche dans le sanctuaire.

L'assistance était très considérable, et l'empressement avec lequel les Canadiens-Français de Winnipeg et de Saint-Boniface ont répondu aux invitations qui leur avaient été adressées montre combien nous aimons la France et combien nous ressentons ses malheurs. Cette pensée a été développée avec émotion par le R. P. Guillet, lequel, à l'issue de la messe, a adressé quelques paroles pleines d'onction et félicité la colonie française de s'être associée officiellement au deuil de la mère-patrie par un acte puplic de religion.

La partie musicale avait été confiée au chœur de la paroisse. M. Geo. Gelley et le Dr. Schmidt ont chanté chacun un solo de haute musique. M. Albert Bétournay tenait l'orgue. La fanfare de l'Ecole Industrielle de Saint-Boniface, sous la direction de son digne chef de musique, M Paul Salé, a joné une marche funèbre de grand effet.

DANS LE MONDE POLITIQUE

Ouverture de la Législature Locale et du Parlement Fédéral, demain.

L'hon J. F. Wood, député de Brockville, est mort subitement hier à Toronto.

L'hon. G. E. Foster est passé à Winnipeg, dimanche dernier, de retour du Kootenay et en route pour Ottawa.

Sir Wilfrid Laurier vient de répondre aux prohibitionnistes que l'expression de la volonté populaire, telle qu'elle a été enregistrée lors du plébiscite de septembre dernier, ne représente pas une proportion suffisante d'électeurs favorables à la prohibition, pour autoriser la présentation d'une loi prohibitive.

L'hon. Sénateur Bernier et l'hon A. A. C. LaRivière, député de Provencher, sont partis lundi dernier pour la Capitale.

Jeudi soir, le Lieutenant-Gouverneur Patterson donnera aux personnages officiels, le dîner d'Etat d'usage au commencement de la session. Il y aura ensuite reception, à 9.15 hrs p. m

DANS LE MONDE RELIGIEUX

Le Rev. M. Haynen, curé de Deloraine, està Saint-Boniface.

Le R. P. Audemard O. M. I., est parti la semaine dernière, pour Montréal.

Mgr L'Archevêque est revenu lundi, de Calgary, accompagné du R. M. Gravel.

Le R. P. Hugonard O. M. I., directeur de l'Ecole Industrielle de Qu'Appelle a passé quelques jours ici et est retourné jeudi à son poste.

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface accorde à tous les fidèles de l'archidiocèse dispense de jeûne et d'abstinence vendredi prochain, le 17, en l'honneur de saint Patrick.

Vendredi prochain, fête de saint Patrick, patron des Irlandais, il y aura grand'messe à l'église Ste-Marie, à 10 a. m. Sa Grandeur Mgr Langevin donnera le sermon. Le soir, conférence par le R. P. Drummond S. J., et concert, au même lieu.

Le 19 mars, il y aura au village de Lorette une séance dramatique et musicale, à l'occasion de la fête du curé de Lorette, le R. M. Dufresne.

PROGRAMME

Des Fetes en l'Honneur du Quatrieme Anniversaire du Sacre de Sa Grandeur Mgr l'Archeveque de Saint-Boniface.

Vendredi, 4 heures p. m.—A l'école paroissiale de l'Immaculée Conception, Winnipeg.
Dimanche, 7½ heures p. m.—Au Couvent des Révérendes Sœurs des SS. NN. de Jésus et Marie, à Saint-Boniface.
Lundi, 2 heures p. m.—Réception des enfants de l'Académie Provnecher, à l'Archevêché
Lundi, 8 heures p. m.—Au Collège de Saint-Boniface.
Mardi, 9½ heures a. m—Grand'messe Pontificale à la Cathédrale.
Mardi, 7½ heures p. m.—A l'Académie Sainte-Marie, Winnipeg.
Mercredi, 7½ heures p. m.—A l'Hospice Taché.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de M. Edouard Guilbault, qui paraît sur notre 3.ème page. 50

—Voyez l'annonce de M. T. Finklestein, en 2ième page.

—On a commencé à démolir à Winnipeg l'ancien édifice de la Banque du commerce.

—L'Hon Juge Dubuc est parti hier pour le Portage de la Prairie, où il va présider les assises.

—Madame J. P. Bernier, de Saint-Claude, est en visite chez M. le sénateur Bernier de cette ville.

—Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de M Alphonse Lemay, qui parait en 2ième page.

—Les assises du printemps sont ouvertes depuis hier à Winnipeg, sous la présidence de l'Hon. Juge Kilam.

—Le conseil de ville de Winnipeg vient de mettre $5,000 à la disposition du comité de l'Exposition provinciale.

—Les élévateurs de Fort William ont reçu 277,000 minots de blé la semaine dernière ; ces élévateurs contiennent présentement 2,524,000 minots.

—M. Elie Chamberland est parti lundi pour Elie, Man., où il a un magasin général et une cour à bois. On dit qu'il a l'intention d'aller s'établir à cet endroit

—M. Alphonse Lemay notre estimable concitoyen, a eu lundi dernier la douleur de perdre un de ses enfants âgé de 19 mois. Les funérailles ont eu lieu mercredi.

—Par un changement d'horaire sur le Northern Pacific, le train de Saint-Paul laisse Winnipeg à 1.45 p. m. au lieu de 12.15 et arrive à 1.05 p. m. au lieu de 1. heure.

—Richard Bolton, qui a failli être tué par Albert Price la semaine dernière à Prairie Grove se porte relativement bien. A moins de complications, il sera bientôt rétabli.

—Les travaux de voierie commandés à Winnipeg pour cette année, comporte dix milles de pavés en asphalte et une prolongation des tuyaux d'aqueduc sur une distance de vingt milles.

—J'ai l'honneur d'annoncer à mes clients et à mes amis en général que j'ai reçu de Montréal et de Québec un gros assortiment de chausssures que je vendrai à des prix très modérés. Satisfaction complète est garantie. Je prends cette occasion pour remercier mes amis et mes clients de l'encouragement qu'ils m'ont donné jusqu'à présent ; je les invite à continuer leur visite à mon établissement et à y amener leurs amis. Ils pourront s'assurer eux-mêmes de la qualité de mes marchandises et de la modération des prix.—T. PELLETIER.

—Un assortiment de chapeaux, casquettes, indiennes de couleurs, gants, papeterie etc, ainsi que plusieurs patrons de dentelles. "Le Bazar" Avenue Taché, Saint-Boniface. J. B. Leclerc &Cie.,

—Nous voyons dans la Gazette officielle du Canada que le Département de la Milice a autorisé la formation d'un corps de cadets, au Collège de Saint-Boniface. Officiers nommés : Capitaine, M. H. Hogue ; lieutenant, M. J. Arpin ; sous-lieutenant, M. A. Sabourin.

—Ainsi que nous l'avons annoncé au dernier numéro, le R. P. Drummond S. J., a été invité à donner une conférence à l'église Ste-Marie, vendredi prochain, fête de saint Patrick. L'éminent conférencier parlera sur "Quelques traits du caractère irlandais." Il y aura concert. Les recettes iront à la Société Saint-Vincent de Paul, de Winnipeg. Entrée : 25c. et 50c.

—Les gagnants de moulins à coudre pour la semaine finissant 4 mars, dans le tirage de la "Royal Crown Soap Co.," sont : Mde McDonald, 56 Dagmar St., Winnipeg ; Mde John Mills, Portage la Prairie ; Mde G. Neilson, Prince Albert, N. W. T. ; pour la semaine finissant le 11 mars : Mde Cullingwood, 37 Argyle St., Winnipeg ; Mde Mélina Payment, Saint-Jean-Baptiste, Man.; Mde Thos. Hucherly, Jr., Sum, N. W. T. La "Royal Crown Soap Co." va continuer ce tirage en donnant trois moulins chaque semaine jusqu'à avis contraire.

—Nous voyons qu'à une réunion de quelques citoyens de Winnipeg on a protesté contre l'établissement, sur la rue Broadway, d'un Hôpital de la Maternité. Ces protestations nous paraissent bien exagérées, pour ne pas dire plus. Un tel établissement n'offre certainement pas les inconvénients d'un hôpital général. Son aspect extérieur n'offrira guère de différence d'avec une maison privée. Et à moins que la ville de Winnipeg ne soit prête à venir très substantiellement en aide aux directrices de l'établissement, il semble qu'on pourrait bien leur laisser faire le bien en silence et ne pas commencer par leur créer des embarras.

—Jeudi dernier, aux salles du Club de Raquettes "Le Voyageur," à l'Hôtel Saint-Boniface, il nous a été donné d'assister à une brillante réunion de tous les amateurs de ce sport. Les détenants de la coupe de la Baie d'Hudson devaient, ce soir-là, la présenter à notre champion, M. O. Manseau. A cette occasion "Le Voyageur" avait organisé un grand diner, auquel il avait invité spécialement les membres du "St. George," de Winnipeg. La réception fut des plus cordiales, la démonstration eut plein succès, et les organisateurs de la soirée méritent des félicitations. Plusieurs discours éloquents furent prononcés. Les orateurs s'appliquèrent surtout à démontrer la beauté et l'utilité du sport de la raquette, et exprimèrent leur désir de le voir, l'an prochain, prendre encore plus de développement. Il va sans dire que les échos de la fête se prolongèrent tard dans la soirée, personne n'osant faire cesser cette agape fraternelle. La coupe a été déposée chez M. J. B. Leclerc, gérant du "Bazar," qui l'a placée dans une de ses vitrines, où tous peuvent la voir.

Chronique de la Province

(De nos correspondants particuliers)

Saint-Claude

Catholiques et Français, nous avons tenu, nous aussi, à honorer la mémoire du représentant de la France mort dernièrement. A cet effet, MM. Darel fils et Fayollat ouvrirent une souscription, et chacun, laissant de côté l'esprit de parti, se fit une joie de déposer son obole. En somme, c'était pour la France (et tous le comprenaient) pour laquelle nous voulions prier et pleurer, dont M. Félix Faure était la personnification vivante.

L'église était tendue de noir, et notre drapeau national, en deuil, couvrait l'extrémité du catafalque. En avant du sanctuaire on lisait cette inscription : "O, Christ, sauvez la France !"

L'assistance était nombreuse et profondément recueillie.

Après l'Evangile notre curé, Dom Claude, nous adressa quelques mots chaleureux, vibrant de patriotisme et de charité sacerdotale. C'était comme un cri d'espérance, de confiance et d'amour fondé sur la conduite toujours miséricordieuse de Dieu à l'égard de la France ; sur le dévouement et la générosité du sang français, qui se résume et se concrète en deux hommes, *le prêtre et le soldat* ; espérance enfin puisée dans les paroles même de Notre Seigneur à Paray-le-Monial : "Tu ne seras sauvée que par mon Sacré-Cœur, et voici les trois conditions que je mets à mon intervention divine : Tu peindras l'image de mon cœur dans ton drapeau, tu bâtiras un sanctuaire en l'honneur de mon Cœur, et dans ce sanctuaire tu viendras par la bouche de tes représentants officiels te consacrer solennellement à mon Sacré Cœur, afin de renouer l'alliance séculaire qui fit de toi à ma France bien-aimée, la fille aînée de l'Eglise et le peuple de prédilection du Christ, Roi des rois et des nations."

Qu'attendons-nous pour en arriver là et mettre un motif de plus à nos patriotiques espérances ? Que le ciel s'obscurcisse davantage, que l'avenir devienne plus sombre encore, que le tonnerre gronde dans le lointain. Cependant un acte de foi, un acte de confiance en la miséricorde du Christ c'est si vite fait ! Oui, sans doute, mais c'est de foi, de confiance que nous manquons, jusqu'au jour où les malheurs briseront la glace de nos cœurs endurcis et nous remettront dans le chemin glorieux de nos premières destinées.

"O, Christ ! sauvez la France," et que les vieux soldats qui ont servi pour "Ta fille bien-aimée," exilés maintenant et sur une terre étrangère, aient, avant de mourir, le bonheur de voir l'image de Ton Sacré-Cœur peinte sur le blanc satin de notre emblème national.

UN VIEUX SOLDAT.

Saint-Alphonse

M. Thomas Chapdelaine, maître de poste de Saint-Alphonse, s'est blessé au pied gauche, jeudi dernier, sur un train du N. P., près de Miami MM. Chapdelaine et Maxime Allaire, de cette paroisse, en compagnie de quatre autres voyageurs, se trouvaient dans le compartiment des fumeurs du dernier char, quand ils sentirent une rude secousse, puis le char baisser. Les roues de l'extrémité où ils se trouvaient venaient de se détacher. Le char ainsi privé de deux roues marcha environ 50 verges puis renversa sur le côté, fut trainé ainsi pendant quelques secondes, et se détacha des autres chars. C'est alors que M. Chapdelaine fut blessé. Il ne pourra pas marcher avant deux mois. Le conducteur du train a été frappé au côté.

MENUS PROPOS

Calino a dit à sa concierge, en lui donnant ses étrennes :

—Par la même occasion, je vais vous payez mon terme.

—Mais, monsieur Calino, rien ne presse.

—Je sais bien ; mais c'est pour en finir d'un coup avec tous les embêtements !

Visite inattendue.

—Vous alliez sortir, à ce que je vois...

—Oui. Un rendez-vous pressé...De quoi s'agit-il?

—C'est à propos de ma petite dette...

—Ah ! bien Asseyez vous.

—Je venais vous demander un délai...

—Soit...Excusez-moi, je suis attendu.

—...Je venais, dis-je, vous demander un délai, lorsque j'ai rencontré un débiteur qui m'a remboursé moi-même, et...

—Asseyez-vous donc, que diable ! Vous prendrez bien un verre de madère ?

MUNICIPALITE RURALE DE TACHE

AVIS est par le présent donné que le Conseil de la Municipalité de Taché a adopté le Rôle d'Evaluation de 1898, comme le Rôle d'Evaluation de 1899, et que le Conseil se formera en Cour de Revision, le 4me jour d'avril A.D. 1899, à 10 heures a.m, à la salle municipale, Lorette, pour entendre les plaintes qui pourront être formulées contre le dit Rôle d'Evaluation.

Daté à Lorette, ce 26me jour de février A. D. 1899.

WM. LAGIMODIÈRE, Sec.Trésorier

6-17-18

AVIS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'une demande sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session pour un acte donnant pouvoir à la "London & Canadian Loan & Agency Company (Limited)," à la "The Canada Landed & National Investment Company (Limited)," et à la "The Building & Loan Association," respectivement, ou à quelqu'une de ces compagnies et à telle autre compagnie ou à telles autres compagnies incorporées aux mêmes fins, qui pourraient s'entendre à cet effet, de prendre et de faire tous les arrangements nécessaires pour s'amalgamer en une seule compagnie ou corporation, et de prendre des dispositions pour la vente et l'achat de leurs actifs entre elles, de manière à pouvoir effectuer cette amalgamation ; et à ces fins, de procéder à la consolidation des Actes d'incorporation des dites trois compagnies ou d'aucune deux d'entre elles, ou pourvoyant à donner à la nouvelle compagnie ou à la compagnie consolidée, le pouvoir de fonctionner en vertu de la charte de l'une des trois dites compagnies et conférant à la nouvelle compagnie ou à la compagnie consolidée, tous les pouvoirs nécessaires à l'émission d'un nouveau fonds-action et pour toutes autres fins nécessaires au parfait accomplissement de telle amalgamation de telle manière qu'il pourra être convenu entre telle ou telles compagnies et pour transiger les affaires de la dite compagnie amalgamée en vertu des dites chartes, ou d'aucune d'entre elles, ainsi amendée et pour donner le pouvoir aux dites trois compagnies, ou aucune d'elles, ou à la compagnie amalgamée, d'émettre des actions acquittées, ou en partie acquittées eu égard aux montants payés sur le capital-action souscrit des dites trois compagnies, ou d'aucune compagnie entrant dans la combinaison comme susdit, et pour canceller tout capital-action et pour émettre un nouveau capital-action ou, si nécessaire, pour incorporer une compagnie avec les pouvoirs nécessaires pour transiger les affaires d'une compagnie de prêt et d'épargnes et tous pouvoirs inherents à telle compagnie de prêt et d'epargnes pour acquérir l'actif et se charger des affaires des dites trois compagnies, ou d'aucune d'elles et de toutes autres compagnies qui pourraient consentir à telle transaction.

Daté à Toronto, le 9 mars 1899.

HOSKIN, OGDEN & HOSKIN,
23, rue Toronto, Toronto,
Procureurs pour la "The Canada Landed and National Investment Company (Limited)

ARNOLDI & JOHNSTON,
103, rue Bay, Toronto,
Procureurs pour la "The London & Canadian Loan & Agency Company (Limited)

CASSELS & STANDISH,
15, rue Toronto, Toronto,
Procureurs pour la "The Building & Loan Association. 15-3 9i

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'une demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, par "The Saskatchewan Railway & Mining Co." pour l'autorisation de commencer la construction des lignes d'embranchement avant la construction de la ligne principale, et à telle jonction ou croisement de la ligne principale par d'autres chemins de fer, que le Gouverneur-Général en conseil approuvera ; aussi pour l'autorisation d'étendre leur ligne de Humbolt, dans la direction de l'est à n'importe quel point sur les lignes de chemins de fer du Pacifique Canadien, Great North West Central ou The Lake Manitoba Railway and Canal Co., approuvé par le Gouverneur-Général en conseil, et dans la direction de l'ouest, de Battleford aux Montagnes Rocheuses

Toronto 28 janvier 1899. 1-2 9i

AVIS

AVIS est par les présentes donné qu'une demande sera faite à la prochaine session du Parlement du Canada par la Compagnie "The Northern Pacific & Manitoba Railway Company," pour un acte amendant le chapitre 58 (52 Victoria), ayant rapport à l'incorporation de la dite compagnie : pour étendre le temps afin de compléter les lignes et extensions autorisees par le dit acte, et par les actes y-exposés et confirmés, avec le droit de construire les susdites par sections, et pour d'autres fins.

Daté ce 6me jour de février A D. 1899.

EWART, FISHER & WILSON,
15 2 9i Solliciteurs des Requérants.

AVIS.

Avis est, par les présentes donné qu'une demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session, pour un acte incorporant *The Canadian Mortgage and Investment Corporation*, pour diverses fins, parmi lesquelles : Pour transiger les affaires d'une compagnie de prêts et d'épargnes, avec tous les pouvoirs nécessaires et inherents à telle compagnie, et pour faire l'acquisition et se charger de l'actif et des affaires des compagnies suivantes : *The Canada Permanent Loan and Savings Company, The Freehold Loan and Savings Company, The London and Ontario Investment Company (Limited)*, et *The Western Canada Loan and Savings Company*, respectivement, ou d'aucune de ces compagnies, et de telles autres compagnies de même nature et qui pourraient consentir à entrer dans de tels arrangements ; et pour donner à ces corporations et à ces parties les pouvoirs nécessaires pour faire tous les arrangements nécessaires aux fins susdites.

THOMAS G. BLACKSTOCK,
Pour les Requérants.

Daté à Toronto, ce 26ème jour de janvier, 1899. 1-2-9i

AVIS.

Demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session, par "The Manitoba and South-Eastern Railway Company," pour un acte autorisant la compagnie à se joindre a la "Canadian Northern Railway Company," sur des termes et conditions mutuellement acceptés, et pourvoyant à l'effet et mise en force de cette usion.

BLAKE, LASH & CASSELS,
Solliciteurs des Réquerants.

Daté le 25ème jour de janvier, 1899.
1-2-9i

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'une demande sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session, par la "Dominion of Canada Guarantee and Accident Insurance Company," pour un acte destine à amender l'acte d'incorporation de la compagnie, à l'effet de permettre à la dite compagnie de transiger des affaires d'assurance contre la maladie et pour d'autres fins

Daté à Toronto, ce 26e jour de janvier 1899.

BEATTY, BLACKSTOCK, NESBITT, CHADWICK & RIDDELL,
1-2 9i Solliciteurs des Réquérants.

WAGHORN'S GUIDE AT BOOKSTORES ON TRAINS 5c

A Propos d'Agriculture

Elevage des Poulets

Voici comment M. le docteur J. H. Bastien, de Rigaud, décrit le moyen d'élever les poulets :

" La période la plus dangereuse pour la santé du poulet, comprend les trois premières semaines de son existence. Pendant ce temps notre plus grande attention doit se porter sur l'alimentation et sur le logement. La pratique seule peut nous rendre compétents sur ce point. La lecture des différents traités ne fera pas de nous un éleveur chanceux tant que nous n'aurons pas acquis l'expérience par la pratique. L'étude nous donnera des connaissances, ce qui est très bien ; mais la pratique fera de nous un éleveur heureux. La connaissance expérimentale est de rigueur et plus nous en acquerrons, mieux nous réussirons.

L'élevage des poulets est la chose la plus facile si nous savons quoi leur donner, en quantité et quand leur donner. Il y a plusieurs manières de les soigner, il y a différentes nourritures ; mais l'essentiel est de ne pas donner en trop grande quelle quantité et de ne pas soigner dans un endroit malpropre où ils prendront les germes de beaucoup de maladies. Voyons ensemble quelle est la meilleure nourriture. Evitons une nourriture qui a suri ou fermenté parce qu'on leur donnera des désordres intestinaux.

Pour les premières 24 heures et même 36 heures, toute nourriture est inutile et même préjudiciable, la nature ayant pourvu pour ce laps de temps à leur nourriture. La première nourriture à donner consistera en œufs cuits durs, coupés en très petits morceaux et assaisonnés d'un peu de sel et de poivre Des os finement pulvérisés ajoutés aux œufs seront d'un grand service pour leurs os délicats. Ne donnons des œufs qu'une fois, car ils occasionnent des désordres de l'intestin, ce qui est mortel pour ces petits êtres. Donnons leur que la quantité qu'ils peuvent manger, donnons souvent et peu à la fois. La seconde nourriture consistera en pain sec trempé dans du lait doux, puis pressé dans la main de manière à enlever tout liquide possible. Du quatrième au cinquième jour, nous nous trouvons bien de la préparation suivante :

Fleur de blé d'Inde ½ livre. gru ½ livre, avoine moulue ½ livre, orge moulue ½ livre, son ¼ livre, ajoutez un peu d'eau et faites cuire dans un four. Donnons cette nourriture plusieurs fois par jour et peu à la fois, en ayant soin de rendre la nourriture humide par l'addition d'un peu d'eau. Des os broyés bien fins ajoutés à cette préparation seront d'un grand avantage. Vers le dixième jour nous pouvons donner de la graine de mil ou du blé cassé, que les poulets mangeront avec avidité. Enfin à trois semaines ils mangeront le blé entier et le blé d'Inde cassé. Varions la nourriture et appliquons-nous à donner la nourriture qu'ils mangent mieux. Quand nous commençons à donner le grain sec ou autre nourriture sèche, il faudra avoir soin de leur donner de l'eau à boire. Plaçons l'eau dans un vase où les poulets ne pourront pas mettre les pattes, dans un endroit qui n'est pas exposé aux ardeurs du soleil, et renouvelons souvent afin qu'elle soit fraîche et agréable à boire

Quant aux boîtes d'élevage, elles sont toutes bonnes, du moment que nous les tenons bien propres, bien sèches et à l'abri des grandes pluies.

Rappelons-nous toujours que l'humidité est l'ennemie mortelle des jeunes poulets."

LA GRAINE DE LIN

Un représentant de la " Dominion Oil Cloth Co " de Montréal, M. E. Liersch, est en ce moment à Manitoba. L'objet de son voyage est d'inciter les cultivateurs à s'occuper davantage de la culture de la graine de lin. La Compagnie vient d'élever une usine à Montréal et achètera un million de minots de graine de lin à l'automne. En outre de cette usine, deux autres sont actuellement en voie de construction et le lin requis pour tous les moulins du pays, dans cette branche, s'élevera à deux millions de minots : quatre fois plus que la quantité exigée autrefois. La demande toujours grossissante et la concurrence de maisons rivales assurent au cultivateur un prix rémunérateur et devraient l'encourager à pratiquer cette industrie agricole.

La saison très pluvieuse a beaucoup retardé le labour d'automne et le pays, ou au moins une partie du pays sera ensemencée avec des grains tard semés tels que l'avoine et l'orge. La graine de lin peut être sans inconvénient semée tard et paie mieux que la plupart des grains ; le cultivateur devrait y songer. En ce moment-ci le lin est rare sur le marché ; il n'y en a presque pas. M. Liersch dit que le lin sera payé $1.00 le minot à l'automne. Les cultivateurs, sans négliger leurs culture ordinaire, pourraient avec avantage profiter de cette aubaine.

DE PAR LE MONDE

L'amiral Von Knor, commandant en chef de la marine allemande, a donné sa démission.

On dit que l'Empereur de Russie est malade au point de ne pas pouvoir s'occuper de l'administration de son empire.

Le sénat américain a adopté sans discussion et à l'unanimité le bill à l'effet de payer à l'Espagne les $20,000,000, tel que convenu par le traité de Paris.

Le correspondant du *Times*, à Paris, dit que le duc d'Orléans, le prétendant au trône de France, a quitté Turin pour Palerme, sur un avis sévère, presqu'une injonction du gouvernement italien. Il lui a été dit que le territoire italien ne pouvait plus longtemps servir de centre aux conspirateurs royalistes.

Un Américain du nom de Léon Lewis nous annonce que bientôt la partie septentrionale de notre globe sera submergée par les eaux. Il a constaté que les glaciers du pôle sud se fondent rapidement ; que le niveau de la mer Antarctique s'élève et il croit que si les banquises du sud sont portées contre les glaces du pôle Nord par les reflux cette différence entre les deux océans du nord et du sud causera un véritable cataclysme qui ensevelira sous plusieurs pieds d'eau notre malheureux hémisphère !

Le Prince Charles Bonaparte, frère cadet du cardinal Bonaparte, vient de mourir à la villa Bonaparte près de la porta Pia, à Rome.

Le défunt prince était le septième enfant issu du mariage de Charles Bonaparte et de Zenaïde Bonaparte, Il était donc, à la fois par son père et sa mère, petit-neveu de Napoléon 1er.

Nous cueillons dans un journal les quelques lignes plaisamment malicieuses que voici : Nous n'en garantissons pas la véracité !

Les examens en Allemagne.—Si nous en croyons certaines personnes intéressées, voici comment se passent les examens de médecine dans les facultés libres des petits Etats d'Allemagne :

—Fumez-vous ? demande l'examinatenr.

—Oui, monsieur.

—Eh bien, voici un cigare. A présent, dites-moi quel est le premier devoir d'un médecin ?

—De faire rentrer ses honoraires.

—Bien. Et le second ?

—D'augmenter sa clientèle.

—Parfait. Savez-vous aussi les devoirs qui vous incombent envers moi ?

—Oui, c'est de vous inviter à dîner.

—Mais supposez que je refuse...

—Oh ! cela ne se serait jamais vu !

—Vous avez raison. Allons donc au restaurent d'en face, et je vous signerai votre diplôme au dessert.

COMMERCE

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 14 Mars 1899.

	$ cts.	$ cts.
Beurre, frais, la lb	0 16	à 0 18
Beurre, salé, la lb	0 15	à 0 15
Fromage	0 09	à 0 10
Œufs frais, la doz	0 00	à 0 25
Œufs en boites, la doz	0 16	à 0 18
Patates, le minot	0 35	à 0 45
Navets, le minot	0 20	à 0 30
Carrottes, le minot	0 40	à 0 45
Panais, la lb	0 02	à 0 00
Betterave, le minot	0 30	à 0 40
Oignons, la minot	0 90	à 1 00
Choux, par douzaine	0 25	à 0 60
Oie, par lb	0 00	à 0 12
Canards, par lb	0 09	à 0 12
Dindes, par lb	0 10	à 0 12
Poulets, par lb	0 08	à 0 10
Paille, la tonne	5 00	à 8 00
Porc, abattu, par lb	0 05	à 0 06
Mouton, par lb	0 07	à 0 08
Veau, abattu, par lb	0 08	à 0 09
Veau, vif, par lb	0 05	à 0 06
Bœuf, par lb	0 04	à 0 05
GRAINS.		
Blé dur, par minot	0 00	à 0 54
Avoine, par minot	0 00	à 0 32
Orge "	0 23	à 0 30
FARINE.		
Farine par 100 lbs, Roller Process		1 85
" Strong Baker		1 65
" Manitoba Baker		1 40
" Imperial Baker		1 10
" Supérieure XXXX		95
" Nestor		80
Gru, la tonne		13 00
Son, "		11 00
BOIS ET CHARBON.		
Tremble	3 50 à	3 50
Frêne, chêne et épinette rouge	4 50 à	4 50
Charbon dur	8 50 à	8 50
Charbon mou	4 50 à	4 50
FOIN.		
Foin de prairie, 1ère qual.	6 00 à	6 00
Foin pressé, par tonne	7 00 à	7 50

FEUILLETON DU *MANITOBA*.

FILLE ADOPTIVE

No 12

" Je ne t'aime pas. Non.

—Alors toutes tes protestations passées était menteuses.

—Je t'aimais comme une sœur, comme une amie d'enfance, comme une camarade de jeux, et si je ne t'aime plus maintenant, c'est que tu veux que je t'aime autrement.

— Et pourquoi ne veux-tu pas m'aimer comme je le veux ? "

Elle inclina la tête, et murmura :

" Il le demande !

—Sans doute. "

Comme elle se taisait, il réitéra sa question, mais Gardella se taisait toujours.

Impatienté, il insista :

"Tu ne veux pas le dire ? "

Elle fit signe que non.

" Eh bien, je vais te le dire, moi. "

Elle le dévisagea avec anxiété.

" Tu ne veux pas m'épouser, parce que tu aimes quelqu'un. "

Une dénégation indignée lui vint sur les lèvres, mais en même temps une inspiration saisit sa pensée ; n'était-ce pas, en effet, parce qu'elle l'aimait et parce qu'on lui avait assuré qu'il serait préjudiciable pour lui qu'elle l'épousât, qu'elle se refusait à le faire ? Donc, il ne se trompait pas et elle entrait dans le plan de la comtesse en affirmant qu'elle ne voulait pas l'épouser, parce qu'elle aimait quelqu'un. Il était bien quelqu'un.

Georges fut pris à cette vérité habile.

" Nie le ! " cria-t-il.

Elle hocha la tête négativement.

Il bondit.

"Tu l'avoues !

Le sourire du sacrifice éclaira son visage.

" Oui, " murmura-t-elle.

Cette aveu éveilla je sais quelle défiance dans l'esprit du comte et un revirement subit s'opéra en lui.

"Ce n'est pas vrai, tu mens pour me forcer à ne plus t'aimer. "

Cette exclamation parut lui être si douce que les doutes du jeune homme devinrent presque des certitudes.

"N'est-ce pas, Gardella, reprit-il, avec des supplications dans la voix, n'est-ce pas que tu as menti ? et que tu n'en aimes pas un autre ? "

Elle jeta un regard au ciel comme pour le prendre à témoin d'une souffrance inouïe et reportant ensuite ce regard sur Georges, elle dit si bas que ce fut à peine s'il put l'entendre :

" Ne conserve pas un espoir irréalisable, je ne puis t'épouser, parce qu'en vérité j'aime celui-là plus que moi-même. "

Il pâlit :

"Qui est-ce ?

—Son nom est mon secret.

—Quand tu l'épouseras, ce secret n'en sera plus un. Eh bien, par égard pour le mal que tu me fais, nomme-moi cet homme, accorde-moi le privilège de le connaître le premier. C'est peu ce que je te demande et tu ne peux me refuser cette faveur.

—Je n'ai pas le droit de le nommer.

—Même à moi ?

—Surtout à toi.

C'est donc que je le connais et que tu crains pour lui ? "

Elle garda le silence, il répéta sa question.

"Oui, répondit-elle, à bout de résistance

—Tu l'aimes à ce point ? "

Le front de la jeune fille s'éclaira.

" Oh ! oui ! je l'aime !

—La franchise te rend cruelle. "

Elle le regarda, et, devant la pâleur qui lui couvrait le visage, elle frissonna.

"Pourquoi me tortures-tu par un semblable interrogatoire ? Penses-tu donc que tu ne me fais pas souffrir, tant pis si tu souffres à ton tour. "

Il n'y comprenait plus rien... Cependant, un fait était avéré, Gardella aimait quelqu'un qui le séparait.

"Ton amour pour cette homme te rend impitoyable à mon égard, tu es sans pitié pour moi.

—C'est qu'aussi je l'aime après Dieu, plus que tout, et que, pour le lui prouver, je pourrais lui donner ma vie. "

En parlant, elle s'empara nerveusement de la main de Georges et la serra avec une force que l'émotion décuplait.

Il se dégagea brusquement de cette étreinte qu'il supposait destinée à un autre.

"Tu ne veux pas le nommer ; mais que m'importe ! Tôt ou tard, lui et moi, nous nous rencontrerons, car je finirai bien par le connaître, ne serait-ce que lorsque tu l'épouseras. "

Elle sourit comme devaient sourire les martyrs en face du supplice.

"Je ne l'épouserai pas. "

Il crut avoir mal entendu.

'Tu, dis ? "

Elle répéta sa déclaration.

Il chancela, hébété sous la réaction que cette révélation inattendue produisait en lui et, perdant le respect humain jusqu'au sentiment de la réalité, il ouvrit ses bras et, avant que Gardella put prévoir son action, il les referma sur elle et, posant sur son front un baiser brûlant...

"Merci ! ma sœur, merci, pour cette promesse ! "

Il était à ce point troublé et malheureux qu'il ne vit, dans la parole désespérée de Gardella, qu'une concession faite à son propre désespoir.

Un éclat de rire, parti à quelques pas d'eux, le rendit soudain à lui-même.

Il desserra les bras de Gardella, rouge, confuse, se tourna vivement vers l'endroit où il lui semblait que l'éclat de rire avait retenti.

"Ne vous gênez pas !" ricana alors une voix.

Du coup, Gardella n'eût pas besoin de chercher. L'indiscret était sur la route et ne cherchait pas à se cacher

A l'aspect de la jeune fille, il parut stupéfait et s'écria :

"Mademoiselle Gardella !

—Qui est-ce ? demanda Georges en suivant des yeux l'homme qui s'éloignait

Je ne sais pas, balbutia-t-elle, confondue et terrifiée.

—Rappelle tes souveniers. "

Elle essaya ; mais en vain.

"Il m'est impossible de mettre un nom sur cette figure qui pourtant ne m'est pas inconnue. "

Georges était embarassé.

"Tu dois bien m'en vouloir. Je suis seul coupable de ce qui arrive."

Ne se sentant pas fautive, elle répondit sans colère :

" Tu as eu tort de céder à l'emportement de ta passion... Tu vois à quoi cela expose. Si cet individu va raconter ce qu'il a vu et que ses paroles parviennent aux oreilles de ta mère, Dieu sait quelle opinion elle aura de moi.

—Je saurai bien te défendre... quand même, je reconnais que j'ai été très imprudent.— Me pardonnes-tu ma faute ? " dit-il en baissant la tête.

Elle tâcha d'être sévère et murmura d'un accent dans lequel la clairvoyance du fiancé crut percevoir l'aveu qu'il souhaitait ;

"Oui, mais seulement à la condition que tu ne reprennes jamais avec moi l'entretien que nous venons d'avoir. "

Il hésita.

"Condition pour condition, fit-il d'un ton subitement décidé, nomme-moi mon rival. "

Elle l'enveloppa d'un coup d'œil caressant.

"Je n'en ai pas le droit. "

Il allait se fâcher, mais réfléchissant,

"Tu ne l'épouseras pas ?

—Non.

—Jamais ?

—Jamais. "

Sa voix trembla comme si elle n'eût voulu prendre cette engagement que sous toute réserve.

Il le devina, et ne devint que plus exigeant. S'emparant de sa main, il l'étendit sur la pierre qui recouvrait les restes de la mendiante :

" Jure-le sur la tombe de ta mère. "

Les yeux de Gardella s'emplirent tout à la fois de larmes et de sourires.

"Je jure de n'épouser celui que j'aime que si tu y consens,... maintinant... va-t-en. "

Il dut d'abord faire un effort pour s'expliquer le sens de cette promesse conditionnelle.

"J'accepte, " dit-il, dès qu'il eut compris.

Et pour donner l'exemple du respect dû aux engagements que l'on contracte, il eut le courage de s'en aller, sans même se retourner pour un dernier adieu.

Elle resta debout et le suivit du regard jusqu'à ce qu'elle l'eût perdu de vue à travers l'entrecroisement des branches et des pierres. Tombant alors à genoux, elle leva sa tête à l'expression radieuse, vers le ciel et la baissa vers la terre en proférant des paroles de gratitude comme si elle eût voulu confondre, dans un suprême remerciment, Dieu qui lui donnait l'amour de Georges et sa mère par qui elle avait connu le jeune homme.

X

Bien que peu satisfaite du résultat de son entrevue avec Apettini, la comtesse se sépara de lui sans rancune. Avant de partir, elle fit une nouvelle petite station auprès de la marquise. Antoinette ne voulut point paraître, quoiqu'elle ressentit un profond dépit, après les confidences qu'elle venait de surprendre. Quelque habitude qu'elle eut de savoir mettre un masque sur son visage, elle ne parvint pas à dominer la contrariété éprouvée.

La comtesse lui avait causé une douloureuse déception. Elle ne s'était pas trompée aux manifestations de son désintéressement vis-à-vis d'elle ; et, comme de sa cachette elle voyait et entendait, il lui avait été facile de suivre sur le visage de la mère de Georges, les sentiments qui s'agitaient au fond de son âme. Elle avait ainsi acquis la certitude morale que Mme de Noirmont la sacrifierait volontiers à Zoé, en considération du chiffre énorme de la dot présumée de celle-ci, sans scrupule pour l'origine, plus ou moins suspecte, des millions qui la formaient.

De l'héritage de l'oncle de Phébade, on tenait peu compte, bien que cet héritage se chiffrât également par millions. Les espérances perdent de leur prix en face de la position. Or, Zoé possédait. De là, les préférences qu'on lui marquait.

La conséquence de cette conviction eut ceci de bon pour Gardella, que ce ne fut plus elle, mais Zoé en qui Antoinette se prit à voir sa plus dangereuse ennemie, et sa plus redoutable rivale.

Sans doute, Georges s'était prononcé pour Gardella. Elle le savait, la comtesse, l'ayant elle-même avoué à Apettini. Mais Gardella, la comtesse l'assurait, n'aimait pas le jeune homme ; dès lors, pourquoi la redouter.

(*A Suivre*)